

République Française

Département de l'Aube

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAILLY-LE-CAMP – 10230****Date de la séance****10 OCTOBRE 2019****N° de la Délibération**

2019\_104

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au Conseil	En Exercice	présents	Qui ont pris part au vote
19	15	9	12

Le dix octobre deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Claude, Maire de Mailly- Le-Camp

Membres présents : AUZOUX Agnès - FOY Virginie - GUILLEMAILLE Philippe – MORETTI Angelo - VERLOO Valérie –TRIBOU Arnaud - BOURG Dominique - HUGUIER-FEUCH Bertrand

**Membres absents excusés :**

GUILLEMAILLE Lucie ayant donné pouvoir à GUILLEMAILLE Philippe  
CYPRIEN-DAUTHEL Catherine ayant donné pouvoir à ROBERT Jean-Claude

REMY Laurence ayant donné pouvoir à FOY Virginie

**MENESTREL Véronique - PAUL Régine**

Membres absents non excusés : DOS SANTOS Sophie

Secrétaire de séance : FOY Virginie

**Date de la Convocation**

3/10/2019

**Date d'affichage**

3/10/2019

**OBJET DE LA DELIBERATION**

Autorisations d'urbanisme :  
soumission à autorisation des  
travaux de ravalement de façade à  
l'identique

Depuis le 1er avril 2014, les travaux de ravalement, jusqu'alors soumis à déclaration préalable, sont dispensés de toute formalité sauf dans les secteurs. Le décret 2014-253 du 27.2.2014 maintient toutefois la déclaration préalable pour les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (modification du revêtement extérieur, des couleurs de la façade...).

Les communes qui le souhaitent peuvent décider de soumettre, par délibération motivée du conseil municipal, les travaux de ravalement à autorisation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**De Soumettre** à autorisation les travaux de ravalement de façades à l'identique hors périmètre protégé.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Préfecture le

Et publication ou notification du

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*Robert*